



## COMPTE RENDU N°82 REUNION DU CABINET DU 20 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt mars à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet. Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

En séjour à l'étranger, le conseiller à la planification et à la prospective n'a pas pris part à la réunion.

L'ordre du jour comportait les points suivants.

1. Adoption des comptes rendus des réunions du cabinet du 28 février et du 11 mars 2024 ;
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 28 février 2024 ;
3. Examen des résumés de trois (3) des seize (16) plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022 au Congo ;
4. Point des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées ;
5. Divers.
  - a) Point de la collecte de données administratives dans les ministères et auprès des PTF.
  - b) Echanges sur les résultats des premières missions d'évaluation effectuées à l'intérieur du pays ;



- c) Poursuite de l'élaboration des listes des programmes et projets à évaluer, par département et par localité ;
- d) Proposition de la date d'un entretien avec le président de la BADEA.

### **1. Adoption des comptes rendus des réunions du cabinet du 28 février et du 11 mars 2024.**

Le compte rendu de la réunion du 28 février 2024 a été adopté avec des amendements de forme.

Celui de la réunion du 11 mars 2024 a été adopté moyennant des amendements de fond et de forme.

Les deux comptes rendus seront archivés, suivant l'usage.

### **2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 28 février 2024.**

Le directeur du cabinet a présenté ce point ainsi qu'il suit.

#### **A. Rappel des décisions issues de la réunion du 28 février 2024**

**A.1.** Reproduire les maquettes du site-web présentées par la société Kube Technologies sur des supports papier en vue d'un examen ultérieur.

**A.2.** Relancer les préfets, en précisant la demande des informations relatives aux projets inachevés, y compris ceux de la municipalisation accélérée, dans leur département respectif.

**A.3.** Compléter la liste des programmes et projets à évaluer au titre de l'année 2023.

Veiller à la décliner par ministère, par département et par localité.

**A.4.** Etablir la liste des programmes et projets du PND 2022-2026 par département et par localité, pour faciliter leur évaluation sur les sites de mise en œuvre.

**A.5.** Obtenir des ministres concernés par la réunion entre le président de la BADEA et le RPPR, des informations relatives à ladite réunion.



**A.6.** Obtenir de la société Kube Technologies la présentation de la nouvelle configuration du site web du RPPR conforme aux derniers amendements du cabinet.

**A.7.** Instruire les trois (3) conseillers du RPPR, commis à la recherche des données sur le suivi-évaluation à travers le monde, de faire un point de l'avancement de leur travail à la faveur de chaque réunion du cabinet.

## **B. Exécution des décisions, au 20 mars 2024**

**B.1.** Les deux maquettes du site -web proposées par la société Kube Technologies ont été produites sur des supports papier et distribuées. Elles ont été examinées le 11 mars en réunion organisée à cet effet.

**B.2.** Les Préfets n'ayant pas encore répondu au courrier du RPPR ont été recontactés. La nature des informations attendues leur a été reprécisée. A ce jour, les réponses encore attendues sont celles des préfets du Pool et du Niari.

**B.3.** Le directeur du cabinet a complété la liste des programmes et projets à évaluer au titre de l'année 2023. Cette liste compte désormais 496 programmes et projets classés par département et par localité.

**B.4.** La liste des programmes et projets du PND 2022-2026, par département et par localité, est encore en cours d'élaboration.

**B.5.** Tous les cinq (5) ministres, concernés par la réunion entre le président de la BADEA et le RPPR, ont reçu une lettre du RPPR. Deux d'entre eux y ont déjà répondu.

**B.6.** La société Kube Technologies a été saisie des amendements du cabinet à sa proposition de configuration du site web. Elle a été invitée à présenter une version corrigée de la configuration du site.

**B.7.** Les conseillers en charge de la recherche des données sur le suivi-évaluation à travers le monde ont commencé leur travail. Elle a été invitée à faire la présentation le 26 mars.

Ils en rendront compte à la prochaine réunion du cabinet.



### **3. Examen des résumés de trois (3) des seize (16) plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022 au Congo.**

La présentation de ces trois (3) résumés a été faite par deux (2) conseillers dont l'un a rédigé deux (2) des trois (3) résumés.

Le RPPR a relevé que les résumés présentés étaient trop longs. Il a instruit les auteurs d'être concis, de sorte à faire tenir chaque résumé sur deux pages.

Il a donné des indications permettant de mieux situer le contexte et la justification de chaque plan ou programme.

Il a précisé que le contexte doit évoquer la situation ou les circonstances qui prévalaient avant et pendant l'exécution du plan ou du programme. Ce contexte est fait de considérations politiques, économiques et social.

La justification, quant à elle, résulte de la réponse à la question de savoir pourquoi ou dans quel but le plan a été pensé et mis en œuvre.

Le RPPR a également demandé de faire preuve de concision dans l'énoncé des objectifs stratégique et spécifiques, de chaque plan ou programmes.

### **4. Point des décisions des réunions antérieures partiellement ou non encore exécutées ;**

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté ce point ainsi qu'il suit.

#### **A. Rappel des décisions**

**A.1.** Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

**A.2.** Créer le site web du RPPR.

**A.3.** Transférer les données primaires existantes des plans, programmes et projets dans l'une des rubriques du site web du RPPR en cours de configuration.

**A.4.** Constituer le répertoire des plans et programmes réalisés depuis 1960.

**A.5.** Rédiger les résumés des seize (16) plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022.



**A.6.** Constituer une base des données des fiches d'identification des programmes et projets des lois de finances de 1960 à 2022.

**A.7.** Rechercher des données sur le suivi-évaluation à travers le monde et en rendre compte à la faveur de chaque réunion à venir du cabinet.

### **Exécution des décisions, au 20 mars 2024**

**B.1.** Aucune évolution n'a été enregistrée dans le traitement du dossier de l'acquisition du logiciel de suivi-évaluation.

Il devra désormais être entrepris d'obtenir un nouveau titre de paiement après l'annulation de celui qui avait été émis au titre du budget 2023.

**B.2.** Le processus de configuration du site web du RPPR suit son cours après l'adoption, par le cabinet, de la maquette de base.

La société Kube Technologies, en charge de l'installation du site, a reçu les modifications apportées aux propositions qu'elle avait faites. Elle présentera une nouvelle configuration du site web à la faveur d'une réunion à venir du cabinet.

**B.3.** Les données préalablement sélectionnées pour figurer dans la base des données primaires du RPPR seront transmises à la société Kube Technologies, en vue de leur intégration dans l'une des rubriques du site web.

**B.4.** La recherche, en vue de la constitution du répertoire des plans et programmes, mis en œuvre dans le passé, a permis de recenser seize (16) plans et programmes.

**B.5.** La rédaction des résumés des plans et programmes mis en œuvre au Congo, entre 1960 et 2022, se poursuit. Trois premiers résumés sont soumis à l'examen de la réunion de ce 20 mars 2024.

**B.6.** La base des données des fiches d'identification des programmes et projets contenus dans les lois de finances, depuis 1960, n'a pas encore démarré.

**B.7.** La recherche des données sur le suivi-évaluation à travers le monde a commencé. Il en sera fait un point à l'occasion des réunions du cabinet à venir.

## **5. Divers**

Trois sujets ont été traités au titre des divers.



### **a) Point de la collecte des données administratives dans les ministères et auprès des PTF.**

Les participants à la réunion ont présenté les résultats, à ce jour, de la collecte des données administratives dans les ministères et auprès des PTF. Il est apparu que seuls trois (3) ministères ont déjà fourni les informations qui leur avaient été demandées. Les visites dans les autres ministères se poursuivent pour l'obtention des données attendues.

Le RPPR a demandé que chacun travaille de sorte à disposer des données administratives recherchées avant la fin de la semaine prochaine.

### **b) Echanges sur les résultats des premières missions d'évaluation effectuées à l'intérieur du pays.**

Le RPPR a introduit ce point en faisant observer que les premières descentes effectuées, sous sa conduite, dans les départements de la Cuvette et la Cuvette-ouest n'ont pas atteint tous les objectifs fixés en réunion du cabinet.

Le RPPR a rappelé que l'ambition de la mission d'évaluation 2023, telle que définie au départ, est de collecter des données en vue de la rédaction de trois (3) rapports distincts. :

- le rapport d'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets inscrits au volet investissement de la loi de finances 2023 ;
- le rapport d'évaluation des projets inachevés, y compris ceux de la municipalisation accélérée ;
- le rapport d'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets du PND 2022-2026.

Le RPPR a relevé que les listes de base pour la mission d'évaluation (2023) dans les départements de la Cuvette et la Cuvette-ouest ne mentionnaient pas les programmes et projets du PND 2022-2026.

Il a aussi souligné que les zones agricoles protégées (ZAP) ainsi que les projets routiers ne figuraient pas sur ces listes. De sorte qu'il n'a pas été possible de collecter des données sur les ZAP et les projets routiers pourtant en cours de réalisation, dans les deux départements visités.



Le RPPR a recommandé de compléter les listes de base en y intégrant les ZAP, les projets routiers, les programmes et projets du PND 2022-2026 et les projets inachevés mentionnés par les préfets de département.

Le RPPR a invité le conseiller aux politiques et programmes sociaux à prendre la parole.

Ce dernier a fait un bref compte rendu des deux descentes effectuées sous la conduite du RPPR dans certaines localités des départements de la Cuvette et de la Cuvette-Ouest.

**c) Poursuite de l'élaboration des listes des programmes et projets à évaluer, par département et par localité.**

Le RPPR a demandé au directeur du cabinet de finaliser les listes des programmes et projets par département et par localité. Il a rappelé l'exigence d'y faire figurer les ZAP, les projets du Fond routier ainsi que les programmes et projets du PND 2022-2026.

**d) Proposition de la date d'une séance de travail avec le président de la BADEA.**

Le RPPR a informé les participants à la réunion que les indications, fournies par les deux ministres concernés par les sujets à traiter au cours de la séance de travail avec le président de la BADEA, permettraient désormais d'en fixer la date.

Il a demandé de préparer une lettre invitant le président de la BADEA à ladite séance par visioconférence, le mercredi 27 mars 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, le RPPR a levé la séance à 14 heures 30.

Adopté le 26 mars 2024

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

**Eugène ONDZAMBE-NGOYI**

**Jean-Raymond DIRAT**